

Paris le 19 Mai 1852.

Légation Suisse
à Paris.

N° 33.

Mes honorés Messieurs,

Je vois que les journaux suisses portent leur attention sur les projets de chemin de fer de Lyon à Genève; il en est même qui prétendent que la ligne Directe est abandonnée et qu'on se bornera au tracé par le département de l'Ain et la Savoie.

M. le Ministre des Travaux publics m'a, en effet, dit il y a quelque temps que ce dernier projet lui paraissait préférable, sauf à revenir plus tard à la ligne Directe, mais qu'il allait toutefois envoyer sur les lieux des Ingénieurs pour étudier la question et lui faire rapport.

Des lors des considérations politiques et stratégiques paraissent avoir rendu le Ministre plus favorable à la ligne Directe par le territoire

BAr

73

Messieurs les Président & Membres du Conseil fédéral.

Dodis



français. Le Président a dû s'en occuper huit avec
trois de ses Ministres. Malheureusement le moment
est peu favorable à une concession qui accroit
les charges de l'Etat. La place est déjà surchargée
d'actions et d'obligations émises depuis le 2 décembre.
D'un autre côté, il est bien à craindre que le
trai par la Savoie une fois adopté, l'autre ne
soit indéfiniment ajourné. Je doute même que les
Gouvernements sars puissent mener à bien l'entreprise.

M. Ch. Kohler, banquier de Genève, est ici
pour solliciter la concession du chemin par la
rive droite du Rhône, Amberguez, la Vallée de
St Rambert et Culot, le fort de l'Elux jusqu'à
St Genis, avec embranchement d'Amberguez à Maion.

Il demande la concession dans les conditions
de la loi de 1842, d'après laquelle l'Etat se charge
des terrassements et travaux d'art. Il désire surtout
qu'un minimum d'intérêt soit garanti.

Le trai par Mantua semble abandonné comme
plus coûteux et trop élevé.

Cette question si importante pour la Suisse ne
tardera pas à être décidée.

Je suis tout surpris, Messieurs, de n'avoir plus de lettres
à vous transmettre : la notation du 18 avril et la

résultats qu'on en attend contribués pour une
bonne part à ce temps d'arrêt.

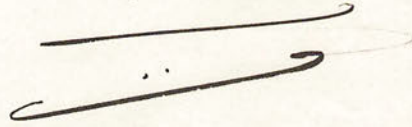
En un point de faits politiques de quelque
importance. On commente les lettres de Changarnier
à de Lamoricière et on colporte celle du Comte de
Chambord. Celle-ci a provoqué la réunion d'un
conseil des Ministres qui a décidé de ne pas en
permettre la publication; deux membres ont même cru
que cette lettre réalisait le cas de proclamation de l'Empire
prévu dans le Discours du Prince Président du 29 Mars.

La lettre de Changarnier a fourni l'occasion
d'une souscription en sa faveur dont le chiffre
s'élève, dit-on, à 300,000 fr. ce qui me paraît
singulièrement exagéré; on m'assure cependant
que Rothschild a souscrit pour 6,000 fr et la
famille de Broglie pour fr. 10,000.

J'ai l'honneur très honorés Messieurs, de vous
offrir l'assurance de ma respectueuse considération.

Le Chargé d'Affaires de la Confédération Suisse

Barman



Aubrey:

Mittwoch an Genf, Punkt der
Brief der Schweizerischen Confederation.

21. 1. 52

Dof.

Freitag den 21. Mai 1783

Gesellschaft in Paris, 1783

Liebeswürdige in Lyon und
Graf zu Montferrat

An den Herrn von St. Hubert

höchlich

mit dem besten, das die Natur zu machen vermag welche
Lieber noch ihre Arbeit in Tage zu machen wären, edel
für den Tag der Öffentlichkeit in Paris? was man würde

Graf, Wacht, Mühen in dem.

[Faint signature]
/

[Faint text]
Mittwoch den 21. Mai 1783
Graf zu Montferrat